

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien études et travaux « eau et assainissement » à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, un emploi de technicien études et travaux « eau et assainissement », va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- mener des projets d'études et de travaux de l'agglomération sur un patrimoine aussi riche que varié, constitué d'installations d'eau potable (usine, stations de pompage, de surpression et de stockage) et d'assainissement (ouvrages du réseau visitable, postes de refoulement, stations d'épuration)
- participer à l'entretien et au renouvellement des équipements et des ouvrages dans divers domaines : hydraulique, génie civil, électricité, automatisme...
- intervenir de la phase études jusqu'à la réception des travaux. Assurer les suivis techniques, administratifs, et financiers des opérations.
- gérer également les marchés d'études et de travaux (élaborer des cahiers des charges techniques, analyser et sélectionner des offres, suivre des contrats) et suivre les opérations confiées aux partenaires dans le cadre des projets en maîtrise d'œuvre externe.

- partager régulièrement sur l'avancée de vos missions, notamment avec les services exploitation et être associé aux réflexions permettant l'amélioration des pratiques (démarches QSE, faits marquants, procédures internes).

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de technicien études et travaux « eau et assainissement » à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum brut 389 et au maximum indice brut 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

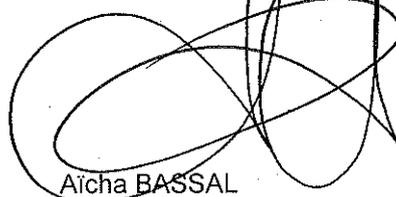
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 AVR. 2024**

Mise en ligne le:  
02/05/2024

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL